



N° de résolution
ou annotation

Le 16 janvier 2023

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 16 janvier 2023, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Chantal Poulin, directrice générale, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-01-001

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 8 décembre 2022
 - 12 décembre 2022
 - 19 décembre 2022 Budget
 - 19 décembre 2022
5. Comptes à accepter
 - Décembre 2022
6. Avis de motion
 - Règlement 390-2023 Mise aux normes fosses septiques 2023
7. Embauche Mme Gwenaëlle Faïs – Adjointe administrative
8. Embauche Mme Catherine Lévesque – Responsable bibliothèque
9. Embauche employées casse-croûte
10. Augmentation marge de crédit
11. Mandat Blanchette Vachon – Rapports financiers 2022
12. Mandat Tremblay Bois Mignault – Conseils juridiques – Lot 6 458 199
13. Mandat Englobe – Élaboration des plans de protection des sources d'eau potable
14. Fête de la pêche 2023 – Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche
15. Membres des comités 2023
16. Rapports des comités
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée



N° de résolution
ou annotation

23-01-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 8 décembre 2022, celui de la séance ordinaire du 12 décembre 2022, celui de la séance spéciale du budget du 19 décembre 2022 et celui de la 2^e séance spéciale du 19 décembre 2022 tels que présentés.

COMPTES À ACCEPTER

23-01-003

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de décembre 2022 soient acceptés selon les chèques M2200047 à M2200049, C2200667 à C2200734 et L2200326 à L2200351 pour un déboursé total de 359 253.03 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Chantal Poulin

Chantal Poulin, Directrice générale/Greffière-trésorière

AVIS DE MOTION – REGLEMENT 390-2023 MISE AUX NORMES FOSSES SEPTIQUES 2023

23-01-004

La conseillère, Mme Bianca Perreault, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 390-2023 sur la mise aux normes des fosses septiques 2023.

Considérant que des copies en quantité suffisante dudit règlement 390-2023 sur la mise aux normes des fosses septiques 2023 sont mises à la disposition du public, et ce, avant le début de la présente séance;

Le projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

EMBAUCHE MME GWENAËLLE FAÏS – ADJOINTE ADMINISTRATIVE

23-01-005

Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on embauche Mme Gwenaëlle Faïs, au poste d'adjointe administrative, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

EMBAUCHE MME CATHERINE LÉVESQUE – RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE

23-01-006

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on embauche Mme Catherine Lévesque, au poste de responsable de la bibliothèque municipale, selon les conditions de la convention collective en vigueur.



N° de résolution
ou annotation

EMBAUCHE ÉTUDIANTES CASSE-CROÛTE ARÉNA

23-01-007

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on embauche les étudiantes ci-dessous pour travailler au restaurant de l'aréna pour la saison 2023 aux conditions établies par la gérante de l'aréna :

Mme Elizabeth Harvey, Mme Emma Paquet et Mme Sarah-Jade Leclerc

AUGMENTATION MARGE DE CRÉDIT

23-01-008

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on demande une augmentation de notre marge de crédit contractée auprès de la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, afin que le montant actuel autorisé de 850 000 \$ soit augmenté à 1 000 000 \$, et que le maire, M. Gabriel Giguère, et la directrice générale, Mme Chantal Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

MANDAT BLANCHETTE VACHON S.E.N.C.R.L. – RAPPORT FINANCIER 2022

23-01-009

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on mandate Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L. afin de produire l'audit du rapport financier consolidé 2022 de la municipalité au coût de 12 500\$ plus taxes.

Le maire, M. Gabriel Giguère, quitte son siège à 19h07.

MANDAT TREMBLAY BOIS MIGNAULT – CONSEILS JURIDIQUES – LOT 6 458 199

23-01-010

Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on mandate Tremblay Bois Mignault afin d'obtenir des conseils juridiques concernant le dossier du lot 6 458 199.

Le maire, M. Gabriel Giguère, reprend son siège à 19h09.

MANDAT ENGLOBE – ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

23-01-011

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on mandate Englobe afin de faire l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable de la municipalité, au coût de 14 800 \$ plus taxes, selon l'offre de service P2211218.000, datée du 29 novembre 2022.

FÊTE DE LA PÊCHE 2023 – PROGRAMME D'ENSEMENCEMENT POUR UNE RELÈVE À LA PÊCHE

23-01-012

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que la directrice générale, Mme Chantal



N° de résolution
ou annotation

23-01-013

Poulin, soit autorisée à déposer une demande au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche 2023 dans le cadre de la Fête de la pêche qui aura lieu en juin 2023 et qu'elle soit autorisée à agir et signer pour et au nom de la municipalité de St-Côme-Linière tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

MEMBRES DES COMITÉS 2023

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que les comités et ses membres pour 2023 soient :

Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud	M. Gabriel Giguère
Comité ruralité et politique familiale	Mme Bianca Perreault M. Simon Breton
Comité d'urbanisme	M. Yvan Bélanger M. Simon Breton
Comité MADA (politique des aînées et familiale)	M. Alain Dumas M. Steven Lebel
Comité gestion des infrastructures	M. Alain Dumas M. Jean-Denis Paquet
Comité non-accès MTQ	M. Alain Dumas M. Gabriel Giguère
Comité des rues et des routes	M. Alain Dumas M. Steven Lebel
Comité incendie	M. Alain Dumas M. Jean-Denis Paquet
Comité des finances	M. Alain Dumas M. Jean-Denis Paquet M. Steven Lebel
Comité loisirs	M. Alain Dumas Mme Bianca Perreault M. Simon Breton
Représentants Chambre de commerce de Saint-Côme-Linière	M. Steven Lebel Mme Bianca Perreault
Comité d'accès à l'information	Mme Bianca Perreault

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

23-01-014

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19h17.

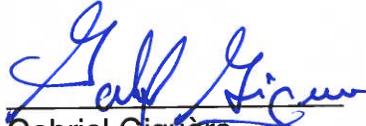
La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 13 février 2023, à la salle Optimiste.

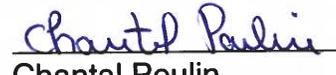
RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023



N° de résolution
ou annotation

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.


Gabriel Giguère
Maire


Chantal Poulin
Greffière-trésorière/Directrice générale



N° de résolution
ou annotation